



L I V E H E A L T H I E R L O N G E R

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 4 267 706,99 euros

Siège social : 14 Avenue de l'Opéra – 75001 PARIS

RCS PARIS 492 002 225

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

AU 30 JUIN 2023

# SOMMAIRE

<b>1.</b>	<b>Attestation du responsable du rapport financier semestriel</b>	<b>4</b>
1.1	Responsable du rapport financier semestriel	4
1.2	Attestation de la personne responsable	4
<b>2.</b>	<b>Rapport d'activité au 30 juin 2023</b>	<b>5</b>
2.1	Evolution de l'activité et faits significatifs	5
2.2	Analyse du résultat consolidé	7
2.3	Trésorerie et situation financière	8
2.4	Evènements survenus depuis la clôture du semestre	8
2.5	Evolution et perspectives	9
2.6	Facteurs de risques	10
2.6	Transactions entre parties liées	10
<b>3.</b>	<b>Comptes consolidés semestriels résumés établis en normes IFRS pour la période de six mois close le 30 juin 2023</b>	<b>11</b>
<b>4.</b>	<b>Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés semestriels résumés établis selon les normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union européenne</b>	<b>31</b>

## REMARQUES GENERALES

### Définitions

Dans le présent Rapport Financier Semestriel, et sauf indication contraire :

- Les termes « Société » ou « Biophytis » désignent la société Biophytis SA dont le siège social est situé 14 Avenue de l'Opéra – 75001 PARIS, France, immatriculée au Registre de Commerce de Paris sous le numéro 492 002 225 et ses filiales Instituto Biophytis do Brasil (Brésil) et Biophytis Inc. (Etats-Unis) ;
- « Rapport Financier » désigne le présent rapport financier semestriel au 30 juin 2023.

### A propos de Biophytis

Biophytis SA est une société de biotechnologie au stade clinique spécialisée dans le développement de candidats médicaments dans les maladies liées au vieillissement.

Sarconeos (BIO101), notre principal candidat médicament, est une petite molécule, en développement dans des maladies neuro-musculaires (sarcopénie et dystrophie musculaire de Duchenne) et cardio-respiratoires (Covid-19). Des résultats cliniques prometteurs ont été obtenus dans le traitement de la sarcopénie dans une étude internationale de phase 2, permettant d'envisager le démarrage d'une étude de phase 3 dans cette indication (projet SARA). L'efficacité et la sécurité de Sarconeos (BIO101) dans le traitement de la COVID-19 sévère ont pu être étudiés dans une étude clinique de phase 2-3 internationale (projet COVA), positive, permettant de préparer les demandes de mise sur le marché conditionnelle en raison de l'urgence sanitaire en Europe (conditional Marketing Authoriation ou cMA) et aux Etats-Unis (Emergency Use Authorization ou EUA). Une formulation pédiatrique de Sarconeos (BIO101) est en cours de développement pour le traitement de la Dystrophie Musculaire de Duchenne (DMD, projet MYODA). La société est basée à Paris, en France, et à Cambridge, dans le Massachusetts.

La Société est basée à Paris, en France, et possède des filiales à Cambridge, Massachusetts, Etats-Unis ainsi qu'au Brésil. Les actions ordinaires de la Société sont cotées sur le marché Euronext Growth Paris (Ticker : ALBPS -ISIN : FR0012816825) et les ADS (American Depositary Shares) sont cotées sur le Nasdaq (Ticker BPTS – ISIN : US09076G1040).

Pour plus d'informations [www.biophytis.com](http://www.biophytis.com)

## **1. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL**

---

### **1.1 Responsable du rapport financier semestriel**

Stanislas VEILLET, Président Directeur Général

### **1.2 Attestation de la personne responsable**

(Art. 222-3 - 4° du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers)

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables, et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des sociétés comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice ».

Paris, le 27 septembre 2023.

Stanislas VEILLET, Président Directeur Général

## 2. RAPPORT D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2023

---

### 2.1 Evolution de l'activité et faits significatifs

#### 2.1.1 Recherche et développement

---

Au cours du premier semestre 2023, la Société a poursuivi le développement de ses principaux programmes au stade clinique et préclinique :

- **Programme COVA - développement de Sarconeos (BIO101) dans les formes sévères de COVID-19**

Biophytis a annoncé début février 2023 les résultats définitifs de son étude clinique de phase 2-3 COVA, tenant compte des données provenant de 54 patients recrutés dans la première partie de l'étude, parmi les 233 patients traités, qui étaient manquants dans l'analyse préliminaire publiée le 7 septembre 2022. L'analyse finale démontre que l'étude COVA a atteint son objectif principal, avec une réduction significative de 44% ( $p = 0,043$ ) du risque d'insuffisance respiratoire ou de décès précoce chez les patients hospitalisés pour un COVID-19 sévère. De plus, Sarconeos (BIO101) présente un très bon profil de sécurité, avec une proportion plus faible de patients présentant des effets indésirables par rapport au placebo (57% vs 64%), en particulier une fréquence plus faible d'effets indésirables graves, principalement respiratoires (25% vs 31%). Les résultats détaillés de l'étude ont été présentés lors de la conférence de pneumologie de l'European Respiratory Society en mars 2023 à Estoril, Portugal, ainsi que lors de la conférence de l'American Thoracic Society à Washington DC, aux États Unis, en mai 2023.

Fort de ces résultats, la Société a entamé les démarches réglementaires pour permettre le déploiement de Sarconeos (BIO101) auprès des patients hospitalisés atteints de COVID-19 sévère et présentant un risque d'insuffisance respiratoire et de décès le plus rapidement possible. A cette fin, la Société a poursuivi une stratégie sur plusieurs plans :

- Déposer des demandes de programmes d'accès précoce dans certains pays clés. En France cette demande a été faite au mois de mai. Le programme d'accès précoce en France sera mené en partenariat avec la société Intsel Chimos, laboratoire pharmaceutique exploitant basé à Saint-Cloud, France, et spécialisé dans l'importation, la mise à disposition et l'exploitation de médicaments innovants pour traiter les patients en impasse thérapeutique, atteints de maladies rares et/ou graves. Le 19 septembre, Biophytis a annoncé avoir reçu une réponse de la Haute Autorité de Santé (HAS) lui demandant de compléter le dossier en fournissant en particulier certains résultats d'études pharmaceutiques, en cours avec son partenaire industriel Sequens, ainsi que certaines données complémentaires et argumentations scientifiques relatives à l'étude clinique COVA de phase 2-3. Sur la base de ces divers éléments, il est prévu de redéposer la demande auprès de la HAS au premier trimestre 2024. Au Brésil, un programme d'accès anticipé avait déjà été approuvé en 2022 pour traiter les patients atteints de COVID-19 en phase critique dans les unités de soins intensifs (USI) mais il avait été suspendu dans l'attente des résultats de l'étude COVA. La réactivation de ce programme est en cours sur la base des résultats positifs obtenus.
  - Demander une autorisation de mise sur le marché conditionnelle (AMMc) en Europe et une autorisation d'utilisation d'urgence (EUA) aux États-Unis. La Société a sollicité une réunion de pré-dépôt en vue de demander l'autorisation conditionnelle de mise sur le marché en Europe auprès de l'EMA et en raison de l'urgence sanitaire aux USA auprès de la FDA. La société a annoncé le 16 août 2023 avoir reçu les retours de la European Medicines Agency (EMA) et de la Food and Drug Administration (FDA) avec la recommandation de solliciter les Avis Scientifiques des agences concernées sur le plan de développement clinique et réglementaire proposé jusqu'à l'AMM de Sarconeos (BIO101) dans les formes sévères de COVID-19.
- **Programme SARA - développement de Sarconeos (BIO101) dans la sarcopénie**

En mai 2023, la Société a déposé le dossier de demande d'autorisation sur le portail Européen de l'EMA (Agence Européenne des Médicaments) pour lancer SARA-31, la première étude de phase 3 jamais lancée dans la sarcopénie. Une demande similaire a été déposée auprès de la FDA (Food and Drug Administration) début juillet pour démarrer cette étude aux Etats-Unis

Le lancement du programme de Phase 3 fait suite aux résultats encourageants obtenus avec l'étude de phase 2b SARA-INT et aux interactions avec les autorités de santé en 2022. L'objectif de l'étude SARA-31 de phase 3 dans la sarcopénie est d'évaluer l'efficacité et la sécurité de Sarconeos (BIO101) dans le traitement de patients sarcopéniques à risque de handicap moteur. Environ 900 patients âgés de plus de 65 ans atteints de sarcopénie sévère ( $3 \leq \text{SPPB} \leq 7$ ) ayant une faible vitesse de marche (vitesse de marche sur 4 mètres  $\leq 0.8$  m/s) et une faible force de préhension (HGS  $< 20$ kg pour les femmes et  $< 35.5$  kg pour les hommes) seront inclus. Ils seront traités pendant une durée minimale de 12 mois et maximale de 36 mois, en recevant soit le placebo, soit 350mg de Sarconeos (BIO101) deux fois par jour. Le critère principal sera l'évaluation du risque de handicap moteur majeur (MMD, Major Mobility Disability), mesurée par la capacité à marcher sur 400m en moins de 15 minutes au cours du temps. À ce critère principal s'ajouteront les critères secondaires suivants : vitesse de marche (vitesse de marche sur 4-m du test SPPB – Short Physical Performance Battery), force de préhension (HGS) et résultat sur la qualité de vie déclaré par le patient (Patient Reported Outcome SarQol, questionnaire spécifique développé pour la sarcopénie).

Le 8 août 2023, Biophytis a annoncé avoir reçu un avis positif des autorités belges pour mener son programme SARA-31. Un avis positif de la FDA pour mener l'étude aux Etats-Unis a également été reçu et annoncé par la Société le 11 septembre 2023.

- **Programme MYODA – développement de Sarconeos (BIO101) dans la Dystrophie Musculaire de Duchenne (DMD)**

Lors de la Conférence Clinique et Scientifique organisée du 19 au 22 mars 2023 à Dallas, Texas, par la Muscular Dystrophy Association (MDA), la Société a partagé sous forme de poster de nouvelles informations concernant son projet MYODA dans la Dystrophie Musculaire de Duchenne (DMD), pour lequel un plan de développement clinique est en préparation, et le potentiel thérapeutique de Sarconeos (BIO101) dans les maladies neuromusculaires rares telles que l'amyotrophie spinale (Spinal Muscular Atrophy or SMA), pour laquelle des résultats préclinique prometteurs ont été obtenus, en particulier en combinaison avec la thérapie génique.

### 2.1.2 Financement

---

Le 11 mai 2023, la Société a annoncé un nouveau financement sous forme de placement privé auprès d'investisseurs professionnel combiné à une offre au public auprès d'investisseurs particuliers, pour un montant brut de 2,3 millions d'euros. L'opération a été mise en œuvre et réalisée en vertu des 2ème et 4ème résolution de l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société en date du 17 avril 2023. Un total de 103 717 811 actions nouvelles ordinaires, représentant 32% du capital social de la Société avant l'opération ont été émises au prix de 0,0222 euros par action, faisant apparaître une décote de 25% par rapport au prix moyen pondéré par les volumes de l'action Biophytis des 5 séances de Bourse précédant l'opération et représentant un montant nominal de 1 037 milliers d'euros et une prime d'émission totale de 1 265 milliers d'euros. L'admission des actions nouvelles sur Euronext Growth Paris sous le code ISIN FR0012816825 ALBPS est intervenue le 15 mai 2023 à l'ouverture du marché et ces actions sont assimilées aux actions existantes et portent jouissance immédiate.

### 2.1.3 Gouvernance

---

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 16 juin 2023, le mandat d'administrateur de Monsieur Jean Mariani a été renouvelé pour une durée de trois ans. En tenant compte de la démission de Monsieur Dmitri Batsis intervenue le 27 avril 2023, le conseil d'administration comporte quatre membres à la date du présent Rapport, dont trois sont indépendants :

- Monsieur Stanislas Veillet, président directeur général,
- Madame Nadine Coulm
- Monsieur Claude Allary
- Monsieur Jean Mariani

## 2.2 Analyse du résultat consolidé

### 2.2.1 Formation du résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'établit à (6 524) milliers d'euros au 30 juin 2023 contre (11 920) milliers d'euros au 30 juin 2022, et correspond aux frais de recherche et développement ainsi qu'aux frais généraux et administratifs engagés sur le semestre et détaillés ci-dessous, le Groupe n'ayant enregistré aucun chiffre d'affaires.

(montants en milliers d'euros)	30/06/2022	30/06/2023
Charges de personnel	(2 950)	(1 443)
Autres achats et charges externes	(6 435)	(3 099)
Crédit d'impôt recherche	2 614	922
Autres	(95)	(143)
<b>Frais de recherche et développement</b>	<b>(6 867)</b>	<b>(3 763)</b>
Charges de personnel	(2 682)	(962)
Autres achats et charges externes	(2 235)	(1 685)
Divers	(136)	(114)
<b>Frais généraux et administratifs</b>	<b>(5 053)</b>	<b>(2 761)</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(11 920)</b>	<b>(6 524)</b>

La forte diminution des charges de personnel provient pour l'essentiel de la valorisation des instruments donnant accès au capital, d'un montant de 322 milliers d'euros sur le premier semestre 2023, contre 3.533 milliers d'euros sur le premier semestre 2022.

La diminution des achats et charges externes de l'activité de recherche et développement est essentiellement liée à la finalisation des essais cliniques des programmes COVA et SARA au deuxième semestre 2022. Des frais résiduels liés au développement clinique ont été comptabilisés en 2023, toutefois l'essentiel des dépenses de R&D sur le semestre a concerné divers travaux précliniques sur les différents programmes de la Société et des opérations relatives à la production de BIO101.

### 2.2.2 Formation du résultat net

(montants en milliers d'euros)	30/06/2022	30/06/2023
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(11 920)</b>	<b>(6 524)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(478)</b>	<b>(1 241)</b>
<b>Charge d'impôts</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net (perte)</b>	<b>(12 398)</b>	<b>(7 764)</b>

Le résultat financier s'élève à (1 241) milliers d'euros au 30 juin 2023 contre (478) milliers d'euros au 30 juin 2022. Cette diminution de 763 milliers d'euros est essentiellement liée à la variation de la juste valeur des emprunts obligataires convertibles.

## 2.3 Trésorerie et situation financière

La trésorerie et les placements liquides s'élèvent à 5,8 millions d'euros au 30 juin 2023 contre 11,1 millions d'euros au 31 décembre 2022. Cette évolution se traduit comme suit en termes flux de trésorerie consolidés :

(montants en milliers d'euros)	30/06/2023
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles	(8 162)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	(777)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	3 691

## 2.4 Evènements survenus depuis la clôture du semestre

### 2.4.1 Evolution des programmes de R&D

Les évolutions des programmes de R&D postérieurement au 30 juin sont décrites à la section 2.1.1.

### 2.4.2 Financement

Le 19 juillet 2023, la Société a finalisé une opération de financement à hauteur de 3,8 millions de dollars. Cette opération consiste en une la vente de 1 333 334 unités, chacune consistant en une (1) American Depositary Share ("ADS") ou un (1) bon de souscription préfinancé donnant droit à un (1) ADS (les « bons préfinancés »), et un (1) bon de souscription (le "bon de souscription ordinaire") donnant droit à une (1) ADS, à un prix d'achat de 2,85 \$ par unité comportant une ADS et 2,84 \$ par unité comportant un bon préfinancé. Chaque ADS représente le droit de recevoir cent actions ordinaires nouvelles de la Société, d'une valeur nominale de 0,01 € par action. Les ADS et les bons préfinancés sont acquis dans le cadre d'une offre directe enregistrée et les bons de souscription ordinaires dans le cadre d'un placement privé simultané. Chaque bon préfinancé, donnant droit à une (1) ADS, est souscrit au prix de 2,84 \$ et aura un prix d'exercice de 0,01 \$ par ADS. Les bons préfinancés pourront être exercés immédiatement après leur émission et expireront dix ans après cette émission. Les bons de souscription ordinaires auront un prix d'exercice de 3 \$ par ADS, deviendront exerçables dès leur émission et expireront trois ans après leur émission.

Les ADS et les bons préfinancés (ainsi que les ADS sous-jacents) (à l'exclusion des bons de souscription ordinaires offerts dans le cadre du placement privé simultané et des ADS sous-jacents aux bons de souscription ordinaires) ont été offerts et vendus par la Société conformément à une déclaration d'enregistrement "shelf" sur le formulaire F-3 (dossier n° 333-271385) déposée auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la "SEC") le 21 avril 2023 et déclarée effective par la SEC le 1er mai 2023. L'offre des ADS ou des bons préfinancés (ainsi que des ADS sous-jacents) est effectuée uniquement au moyen d'un prospectus, y compris un supplément au prospectus, faisant partie de la déclaration d'enregistrement effective. Un supplément au prospectus final et le prospectus qui l'accompagne concernant l'offre directe enregistrée a été déposé auprès de la SEC.

Les bons de souscription ordinaires décrits ci-dessus ont été émis dans le cadre d'un placement privé simultané en vertu de la section 4(a)(2) du Securities Act de 1933, telle que modifiée ("Securities Act"), et de la réglementation D promulguée en vertu de celle-ci et, de même que les ADS sous-jacents aux bons de souscription ordinaires, n'ont pas été enregistrés en vertu du Securities Act ou des lois sur les valeurs mobilières en vigueur dans l'État. En conséquence, les bons de souscription ordinaires et les ADS sous-jacents aux bons de souscription ordinaires ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis qu'en vertu d'une déclaration d'enregistrement effective ou d'une exemption applicable aux exigences d'enregistrement du Securities Act et des lois sur les valeurs mobilières en vigueur dans chaque Etat des États-Unis.

L'émission des 50 500 000 nouvelles actions ordinaires sous-jacentes aux ADS a entraîné une augmentation de capital immédiate de 1,3 millions d'euros, représentant environ 11 % du capital social et des droits de vote de la société en circulation avant l'offre. Le prix d'émission des actions ordinaires



sous-jacentes aux ADS représente une prime de 2% par rapport au cours moyen pondéré par les volumes (VWAP) des actions ordinaires de la Société sur le marché Euronext Growth Paris pendant les 15 séances de bourse précédant la détermination du prix d'émission en date du 18 juillet 2023 et une décote de 21% par rapport au VWAP en incluant 23% de la valeur théorique d'un bon de souscription, dont la valeur par bon de souscription est de 0,013 €.

## 2.5 Evolution et perspectives

La Société va poursuivre en 2023 sa stratégie de création de valeur fondée sur le développement de ses innovations thérapeutiques, en particulier son candidat médicament Sarconeos (BIO101), et prévoit les principaux événements suivants :

- **Programme COVA - développement de Sarconeos (BIO101) dans les formes sévères de COVID-19**

La société va demander les Avis Scientifiques à l'EMA et à FDA (Type B meeting) au cours du second semestre sur le plan de développement clinique et réglementaire de Sarconeos (BIO101) jusqu'à la demande d'autorisation de mise sur le marché dans le traitement de forme sévère de COVID-19. Ces échanges permettront à Biophytis de faire le bilan des données disponibles (précliniques, cliniques et relatives au produit et à son industrialisation) et de préciser les informations complémentaires à produire dans le cadre de demandes d'autorisation de mise sur le marché, notamment le protocole d'une étude clinique de phase 3 confirmatoire. Biophytis présentera également aux agences la possibilité d'étendre le périmètre de son indication à d'autres pathologies virales respiratoires que la COVID-19, notamment la grippe, en s'appuyant sur son mécanisme d'action non spécifique. Cette extension permettrait d'augmenter fortement le nombre de patients éligibles au traitement et d'optimiser le potentiel commercial de Sarconeos (BIO101).

Par ailleurs, la Société va redéposer au premier trimestre 2024 auprès de la HAS la demande d'Autorisation d'Accès Précoce en France, avec le partenaire exploitant pharmaceutique Intsel Chimos, sous réserve de l'avancement du plan de développement. Au Brésil, elle va demander la réactivation de l'autorisation de son programme d'accès précoce au cours du second semestre 2023. Ces deux programmes devraient permettre une prescription du médicament auprès des patients hospitalisés atteints de formes graves de COVID-19 et à risque d'insuffisance respiratoire et de décès.

- **Programme SARA - développement de Sarconeos (BIO101) dans la sarcopénie**

Sur la base des autorisations reçues des agences belge et américaine pour mener un essai de phase 3 dans l'indication, la Société va poursuivre activement la recherche de partenaires pour être en mesure de démarrer en 2024 cet essai international important en collaboration dans le cadre d'un accord de licence avec des laboratoires pharmaceutiques globaux ou régionaux.

- **Programme MYODA - développement de Sarconeos (BIO101) dans la dystrophie musculaire de Duchenne (DMD)**

La Société prévoit de finaliser la préparation d'une étude de phase 1-2 avec pour objectif d'inclure le premier patient au premier semestre 2024.

- **Programme MACA - développement de Macuneos (BIO201) dans la Dégénérescence Maculaire liée à l'Âge (DMLA)**

La Société va poursuivre ses travaux de développement pré-clinique de Macuneos (BIO201) et de son back-up BIO203, et préparer le développement clinique de son candidat médicament dans la DMLA forme sèche.

## **2.6 Facteurs de risques**

Les facteurs de risque sont de même nature que ceux figurant dans le Rapport financier annuel 2022 au niveau de l'Annexe 2 « Risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée ».

## **2.7 Transactions entre parties liées**

Les transactions avec les parties liées sont de même nature que celles figurant dans le Rapport financier annuel 2022 au niveau de la Note 20 « Parties liées » de la partie 3 : « Comptes consolidés établis en normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 » et de la Note 19 « Parties liées » de la partie 4 : « Comptes annuels de la société BIOPHYTIS SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ».

### 3. COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES NON AUDITES ETABLIS EN NORMES IFRS POUR LA PERIODE DE SIX MOIS CLOSE LE 30 JUIN 2023

#### Etat de situation financière consolidée

(montants en milliers d'euros)	NOTES	31/12/2022	30/06/2023
<b>ACTIF</b>			
Brevets et logiciels		2 655	2 647
Immobilisations corporelles		121	101
Immobilisations corporelles – droits d'utilisation des actifs	2	463	324
Autres actifs financiers non courants		173	164
<b>Total actifs non courants</b>		<b>3 411</b>	<b>3 237</b>
Autres créances	3	6 934	5 162
Autres actifs financiers courants		590	432
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	11 053	5 782
<b>Total actifs courants</b>		<b>18 576</b>	<b>11 376</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>21 987</b>	<b>14 613</b>
<b>PASSIF</b>			
Capital	6	47 660	4 268
Primes d'émission et d'apport		(1 588)	8 353
Actions propres		(21)	(19)
Ecart de conversion		(25)	(7)
Réserves - part du groupe		(23 689)	(8 153)
Résultat - part du groupe		(24 216)	(7 764)
<b>Capitaux propres – part du groupe</b>		<b>(1 879)</b>	<b>(3 322)</b>
Intérêts ne conférant pas le contrôle		(32)	(32)
<b>Total capitaux propres</b>		<b>(1 911)</b>	<b>(3 354)</b>
Engagements envers le personnel	9	183	188
Dettes financières non courantes	8	4 178	3 558
Dettes locatives long terme	8	190	163
Dérivés passifs non courants	8	-	-
<b>Total passifs non courants</b>		<b>4 551</b>	<b>3 909</b>
Dettes financières courantes	8	9 933	8 935
Dettes locatives court terme	8	280	170
Provision		75	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 ; 10.1	6 940	3 711
Dettes fiscales et sociales	10.2	1 780	904
Dérivés passifs courants	8	13	7
Autres créditeurs et dettes diverses	7	328	332
<b>Total passifs courants</b>		<b>19 348</b>	<b>14 058</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>21 987</b>	<b>14 613</b>

## Compte de résultat consolidé

		30/06/2022	30/06/2023
		6 mois	6 mois
<b>(montants en milliers d'euros, excepté pour les données relatives aux actions)</b>			
	<b>NOTES</b>		
Chiffre d'affaires		-	-
Coût des ventes		-	-
<b>Marge brute</b>		-	-
Frais de recherche et développement, net	11.1	(6 867)	(3 763)
Frais généraux et administratifs	11.2	(5 053)	(2 761)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>(11 920)</b>	<b>(6 524)</b>
Charges financières		(1 492)	(795)
Produits financiers		(14)	143
Variation de la juste valeur des emprunts obligataires convertibles		1 028	(589)
<b>Résultat financier</b>	12	<b>(478)</b>	<b>(1 241)</b>
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>(12 398)</b>	<b>(7 764)</b>
Charge d'impôts		-	-
<b>Résultat net (perte)</b>		<b>(12 398)</b>	<b>(7 764)</b>
<i>Dont part du groupe</i>		(12 398)	(7 764)
<i>Dont intérêts ne conférant pas le contrôle</i>		-	-
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (hors actions propres)		<b>147 803 141</b>	<b>327 549 006</b>
<b>Résultat de base par action (€/action)</b>	13	<b>(0,08)</b>	<b>(0,02)</b>
<b>Résultat dilué par action (€/action)</b>	13	<b>(0,08)</b>	<b>(0,02)</b>

## Etat du résultat global consolidé

		30/06/2022	30/06/2023
		6 mois	6 mois
<b>(montants en milliers d'euros)</b>			
<b>Résultat net (perte)</b>		<b>(12 398)</b>	<b>(7 764)</b>
<i>Eléments non recyclables en résultat</i>			
Ecart actuariels au titre des avantages postérieurs à l'emploi		40	23
<i>Eléments recyclables en résultat</i>			
Variation des écarts de conversion		46	18
<b>Autres éléments du résultat global</b>		<b>86</b>	<b>41</b>
<b>Résultat global (perte)</b>		<b>(12 312)</b>	<b>(7 724)</b>
<i>Dont part du groupe</i>		(12 312)	(7 724)
<i>Dont intérêts ne conférant pas le contrôle</i>		-	-

## Etat de variation des capitaux propres consolidés

(montants en milliers d'euros, excepté pour les données relatives aux actions)	NOTES	Capital - nombre d'action	Capital	Primes liées au capital	Réserves et résultat	Réserve de conversion	Paiement fondé sur des actions	Impact de la comptabilisation séparée relatif aux obligations convertibles et non convertibles	Actions propres	Capitaux propres – attribuables aux actionnaires de Biophytis	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Capitaux propres
<b>Au 31 décembre 2021</b>		<b>135 953 657</b>	<b>27 191</b>	<b>27 781</b>	<b>(58 852)</b>	<b>(72)</b>	<b>8 942</b>	<b>897</b>	<b>(51)</b>	<b>5 835</b>	<b>(32)</b>	<b>5 803</b>
Résultat 06/22 (Perte)			-	-	(12 398)	-	-	-	-	(12 398)	0	(12 398)
Autres éléments du résultat global			-	-	40	46	-	-	-	86	-	86
<b>Résultat global</b>					<b>(12 358)</b>	<b>46</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(12 312)</b>	<b>0</b>	<b>(12 312)</b>
Conversion des obligations ORNANES ATLAS		27 847 526	5 570	374						5 943		5 943
Augmentation de capital										-		-
Exercice BSA, BSPCE & acquisition AGA		22 320	4	2						7		7
Mouvements nets des actions propres									(3)	(3)		(3)
Apurement du report à nouveau en primes				(19 748)	19 748					-		-
Gains et pertes nets relatif aux actions propres					(29)					(29)		(29)
Impact IFRS16					18					18		18
Paiements fondés sur des actions							3 533			3 533		3 533
<b>Au 30 juin 2022</b>		<b>163 823 503</b>	<b>32 765</b>	<b>8 409</b>	<b>(51 474)</b>	<b>(27)</b>	<b>12 477</b>	<b>896</b>	<b>(54)</b>	<b>2 992</b>	<b>(32)</b>	<b>2 960</b>
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2023</b>		<b>238 297 642</b>	<b>47 660</b>	<b>(1 588)</b>	<b>(63 312)</b>	<b>(25)</b>	<b>14 510</b>	<b>896</b>	<b>(21)</b>	<b>(1 880)</b>	<b>(32)</b>	<b>(1 911)</b>
Résultat net 06/2023 (perte)			-	-	(7 764)	-	-	-	-	(7 764)	(0)	(7 764)
Autres éléments du résultat global			-	-	23	18	-	-	-	41	-	41
<b>Résultat global</b>					<b>(7 742)</b>	<b>18</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(7 724)</b>	<b>(0)</b>	<b>(7 724)</b>
Conversion des obligations ORNANES ATLAS <sup>(1)</sup>		83 170 323	14 724	(10 717)						4 007	-	4 007
Augmentation de capital		103 717 811	1 037	1 265						2 302	-	2 302
Frais d'augmentation de capital				(339)						(339)	-	(339)
Exercice BSA, BSPCE & acquisition AGA		1 597 355	16	(15)						1	-	1
Réduction du capital <sup>(3)</sup>			(59 169)		59 169					-	-	-
Affectation de la prime d'émission <sup>(4)</sup>				19 748	(19 748)				2	2	-	2
Gains et pertes nets relatif aux actions propres					(13)					(13)		(13)
Paiements fondés sur des actions							322			322		322
<b>Au 30 juin 2023</b>		<b>426 770 699</b>	<b>4 268</b>	<b>8 354</b>	<b>(31 645)</b>	<b>(7)</b>	<b>14 833</b>	<b>896</b>	<b>(19)</b>	<b>(3 322)</b>	<b>(32)</b>	<b>(3 354)</b>

<sup>(1)</sup> La prime d'émission négative s'explique par une valeur nominale des actions supérieure à leur valeur réelle au moment de la conversion des obligations

<sup>(2)</sup> Le Conseil d'Administration du 17 avril 2023 a décidé de la réduction de capital par diminution du nominal de l'action de 0,20€ à 0,01€

<sup>(3)</sup> Le Conseil d'Administration du 17 avril 2023 a décidé de l'affectation la prime d'émission en report à nouveau.

## Etat des flux de trésorerie consolidés

(montants en milliers d'euros)	NOTES	30/06/2022 6 mois	30/06/2023 6 mois
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>			
<b>Résultat net (perte)</b>		<b>(12 398)</b>	<b>(7 764)</b>
Elimination des amortissements des immobilisations		150	256
Dotations aux provisions, nettes des reprises		43	(200)
Charge liée aux paiements fondés sur des actions	7	3 533	322
Intérêts financiers bruts versés	12	1 219	549
Variation de la juste valeur des emprunts obligataires convertibles	12	(1 028)	589
Actualisation / désactualisation des avances		15	12
Coût amorti des emprunts obligataires convertibles et non convertibles		169	149
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles avant variation du besoin en fonds de roulement</b>		<b>(8 296)</b>	<b>(6 086)</b>
<b>(+) Variation du besoin en fonds de roulement (nette des dépréciations de créances clients et stocks)</b>		<b>(1 965)</b>	<b>(2 075)</b>
<i>(Augmentation) diminution des autres actifs financiers non courants</i>		-	9
<i>(Augmentation) diminution des autres créances</i>		(3 646)	2 018
<i>Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>		2 483	(3,230)
<i>Augmentation (diminution) des dettes fiscales et sociales</i>		(711)	(876)
<i>Augmentation (diminution) des autres créditeurs et dettes diverses</i>		(92)	4
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>		<b>(10 261)</b>	<b>(8 204)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>			
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		(22)	(90)
Souscription de dépôts à terme classés en autres actifs financiers courants		344	(695)
Diminution (augmentation) de dépôts à terme classés en autres actifs financiers non courants		12	8
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		<b>333</b>	<b>(777)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>			
Augmentation de capital	6	-	2 303
Frais relatifs à l'augmentation de capital	6	-	(339)
Exercice de BSA et BSPCE		7	-
Encaissement de subventions		153	-
Encaissement du préfinancement du CIR net du dépôt	3	-	1 059
Encaissement d'avances remboursables		4	-
Remboursements des avances remboursables		(149)	(165)
Intérêts financiers bruts versés		(687)	(246)
Emission d'emprunts obligataires convertibles et non convertibles	8	8 000	1 890
Remboursements d'emprunts obligataires convertible et non convertibles	8	(1 259)	(615)
Remboursements de dettes de loyers	8	-	(144)
Frais d'émission sur emprunts obligataires		(380)	(55)
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		<b>5 689</b>	<b>3 691</b>
Incidences des variations des cours de devises		58	(24)
<b>Augmentation (Diminution) de la trésorerie</b>		<b>(4 181)</b>	<b>(5 272)</b>
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture		23 926	11 053
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture		19 745	5 782

## Notes aux états financiers consolidés semestriels résumés

Les informations suivantes constituent les notes aux états financiers consolidés semestriels résumés pour la période de 6 mois close le 30 juin 2023 avec une information comparative pour l'exercice clos au 31 décembre 2022 pour les éléments de bilan et pour la période de six mois close le 30 juin 2022 pour les éléments du compte de résultat.

Les états financiers consolidés semestriels résumés ont été préparés sous la responsabilité de la direction de la Société et ont été autorisés à la publication par le conseil d'administration du 27 septembre 2023.

Sauf indication contraire, les états financiers consolidés semestriels résumés sont présentés en milliers d'euros. Certains montants peuvent être arrondis pour le calcul de l'information financière contenue dans les états financiers consolidés semestriels résumés. En conséquence, les totaux dans certains tableaux peuvent ne pas correspondre exactement à la somme des chiffres précédents.

Biophytis et ses filiales sont ci-après dénommées « Biophytis » ou la « Société ».

### Note 1 : Principes, règles et méthodes comptables

---

#### 1.1 Déclaration de conformité

En application du règlement européen 16/06/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés semestriels résumés arrêtés au 30 juin 2023 de la Société ont été arrêtés conformément aux normes comptables internationales en vigueur, telles qu'adoptées par l'Union européenne (ci-après les « normes IFRS ») et les normes IFRS telles que publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board). Ces normes intègrent les normes comptables internationales (IAS/IFRS), les interprétations du comité d'interprétation des normes comptables internationales ou Standard Interpretations Committee (SIC) et du comité d'interprétation des normes ou International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) au 30 juin 2023 applicables à ce jour.

Les comptes consolidés résumés au 30 juin 2023 ont été préparés selon les dispositions de la norme IAS 34 – Information financière intermédiaire », telle qu'adoptée par l'Union européenne, et les normes IFRS telles que publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) qui permet de présenter une sélection de notes explicatives. S'agissant de comptes résumés, ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS et doivent être lus conjointement avec les comptes consolidés IFRS annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2022 de la Société (les « Etats financiers annuels »).

#### 1.2 Continuité d'exploitation

Malgré la perte réalisée sur la période de six mois au 30 juin 2023 s'élevant à (7,8) millions d'euros, le Conseil d'administration a arrêté les comptes en retenant l'hypothèse de continuité d'exploitation. Cette analyse prend en compte :

- Le niveau de la trésorerie et des équivalents de trésorerie s'élevant à 5,8 millions d'euros au 30 juin 2023 ;
- La possible utilisation de la ligne de financement ORNANE mise en place avec Atlas (ou « Contrat Atlas 2021 ») pouvant donner lieu à un financement additionnel de 20 millions d'euros (8 tranches de 4 millions d'euros de valeur nominale chacune dont les trois premières tranches de 4 millions d'euros ont été émises en avril 2022, juin 2022 et octobre 2022, respectivement).

La Société estime que le niveau de trésorerie et d'équivalent de trésorerie, complété par l'utilisation des lignes de financement existantes, est suffisante pour couvrir les besoins de trésorerie de la Société pour les 12 prochains mois à partir de la date d'arrêté des comptes.

### 1.3 Principes comptables

Les méthodes comptables appliquées par la Société dans les états financiers consolidés semestriels résumés pour les six mois clos le 30 juin 2023 établis selon le référentiel comptable IFRS sont identiques à celles utilisées dans les comptes établis selon le référentiel comptable IFRS de l'exercice 2022 à l'exception des dispositions spécifiques pour l'établissement de comptes intermédiaires.

#### **Normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB d'application obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023**

Les principales normes et amendements en vigueur, d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au sein de l'Union européenne sont les suivants :

- IFRS 17 relative aux contrats d'assurance ;
- Informations à fournir sur les méthodes comptables – Amendement à IAS 1 et au IFRS Practice Statement 2 ;
- Définition des estimations comptables – Amendement à IAS 8 ; et
- Impôts différés rattachés à des actifs et des passifs issus d'une même transaction – Modification à IAS 12.

Ces normes et amendements n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés semestriels résumés de la Société. Au 30 juin 2023, l'IASB n'a pas publié d'amendements supplémentaires pouvant avoir un impact sur les états financiers consolidés de la Société.

#### **Normes, amendements et interprétations significatifs publiés par l'IASB mais non encore d'application obligatoire**

Aucune norme, amendement ou interprétation qui ont été publiés par l'IASB, mais pas encore adoptés par l'Union Européenne et qui ne sont pas encore applicables au 30 juin 2023 ne pourraient avoir un impact significatif sur les états financiers de la société.

### 1.4 Conversion des états financiers en devises étrangères

Les états financiers des entités dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis comme suit :

- les actifs et les passifs sont convertis en utilisant le taux de clôture de la période ;
- les postes du compte de résultat sont convertis en utilisant le taux moyen de la période, tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours; et
- les éléments de capitaux propres sont convertis à l'aide du taux historique.

Les gains et pertes latents en résultant sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sur la ligne « Écarts de conversion ». Ils sont reclassés en résultat lors de la sortie totale ou partielle avec perte de contrôle de l'entité.



Les taux de change utilisés pour la préparation des états financiers consolidés semestriels dés sont les suivants :

TAUX DE CHANGE (devise pour 1 €)	Taux de clôture		Taux moyen	
	31/12/2022	30/06/2023	1 <sup>er</sup> semestre 2022	1 <sup>er</sup> semestre 2023
BRL	5,6386	5,2788	5,5565	5,4827
USD	1,0666	1,0866	1,0934	1,0807

## 1.5 Utilisation de jugements et d'estimations

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et des hypothèses raisonnables sur la base des informations disponibles à la date de finalisation des états financiers. Ces estimations et hypothèses peuvent affecter les montants des actifs, des passifs et des charges déclarés dans les états financiers, et les informations à fournir sur les actifs et passifs éventuels à la date de l'examen des états financiers.

Pour préparer les états financiers semestriels consolidés résumés, les principaux jugements effectués par la direction ainsi que les principales hypothèses retenues sont les mêmes que ceux appliqués lors de l'élaboration des Etats financiers annuels au 31 décembre 2022.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

La situation géopolitique et économique internationale n'a pas conduit sur le premier semestre 2023 à l'utilisation de nouvelles estimations ou de nouveaux jugements significatifs.

**Note 2 : Actifs de location**

(montants en milliers d'euros)	31/12/2022	Augmentation	Diminution	30/06/2023
Droits d'utilisation	770			770
Amortissement des droits d'utilisation	(307)	(139)		(446)
<b>Valeur nette des droits d'utilisation</b>	<b>464</b>	<b>(139)</b>	<b>0</b>	<b>324</b>

Les droits d'utilisation correspondent essentiellement au bail du siège social et à des locations de matériels de laboratoire. Ces droits d'utilisation sont amortis sur la durée résiduelle des contrats.

**Note 3 : Autres créances**

(montants en milliers d'euros)	31/12/2022	30/06/2023
Crédit d'impôt recherche	3 904	4 144
Taxe sur la valeur ajoutée	956	647
Charges constatées d'avance	1 574	152
Fournisseurs - acomptes versés et fournisseurs débiteurs	488	209
Autres	12	12
<b>Total autres créances</b>	<b>6 934</b>	<b>5 162</b>

Le poste Crédit Impôt Recherche (« CIR ») comprend le CIR au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2022 (3 364 milliers d'euros) dont le remboursement a été demandé par la Société, ainsi que le CIR estimé pour le premier semestre 2023 (916 milliers d'euros). Le CIR est estimé sur la base des dépenses encourues et éligibles au crédit d'impôt. Le CIR 2022 a été préfinancé à hauteur de 2 414 milliers d'euros par le fonds commun de titrisation Predirec Innovation 3 avec Neftys en tant qu'arrangeur. En conséquence, la Société a enregistré un passif correspondant au montant dû à NEFTYS lors de l'encaissement du CIR comptabilisé au coût amorti conformément à IFRS 9 (voir note 8 et un actif financier pour les montants prélevés par NEFTYS sur les créances cédées.

**Note 4 : Trésorerie et équivalents de trésorerie**

(montants en milliers d'euros)	31/12/2022	30/06/2023
Comptes bancaires	6 060	1 793
Équivalents de trésorerie	4 993	3 989
<b>Total trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>11 053</b>	<b>5 782</b>

Au 30 juin 2023, la Société possède un dépôt à terme d'un montant de 4 millions d'euros venant à échéance le 28 juillet 2023 et rémunéré au taux de 2,02%. Ce dépôt à terme répondant aux dispositions d'IAS 7.6 et IAS 7.7, à savoir des placements à court terme, liquides et rapidement mobilisables, il a été classé en trésorerie et équivalent de trésorerie.

## Note 5 : Actifs et passifs financiers et effets sur le résultat

Les actifs et passif financiers de la société au 31 décembre 2022 et 30 juin 2023 sont les suivants :

(montants en milliers d'euros)	31/12/2022		Valeur - état de situation financière selon IFRS 9	
	Valeur Etat de Situation financière	Juste Valeur	Juste-valeur par le compte de résultat	Coût amorti
Actifs financiers non courants	173	173		173
Autres créances	6 934	6 934	-	6 934
Actifs financiers courants	590	590	-	590
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 053	11 053	11 053	-
<b>Total actifs</b>	<b>18 749</b>	<b>18 749</b>	<b>11 053</b>	<b>7 696</b>
Dettes financières non courantes	4 367	4 117	-	4 367
Dettes financières courantes	10 177	10 308	6 660	3 552
Dérivés passifs courants	13	13	13	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 940	6 940	-	6 940
Dettes fiscales et sociales	1 780	1 780	-	1 780
Autre créditeurs et dettes diverses	328	328	-	328
<b>Total passifs</b>	<b>23 640</b>	<b>23 485</b>	<b>6 673</b>	<b>16 967</b>

(montants en milliers d'euros)	30/06/2023		Valeur - état de situation financière selon IFRS 9	
	Valeur Etat de Situation financière	Juste Valeur	Juste-valeur par le compte de résultat	Coût amorti
Actifs financiers non courants	164	164	-	164
Autres créances	5 152	5 152	-	5 152
Actifs financiers courants	432	432	-	432
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 782	5 782	5 782	-
<b>Total actifs financiers</b>	<b>11 530</b>	<b>11 530</b>	<b>5 782</b>	<b>5 748</b>
Dettes financières non courantes	3 721	3 710		3 721
Dettes financières courantes	9 105	8 947	5 054	4 052
Dérivés passifs courants	7	7	7	-
Dettes fournisseurs	3 711	3 711		3 711
Dettes fiscales et sociales	904	904		904
Autres créditeurs et dettes diverses	332	332		968
<b>Total passifs financiers</b>	<b>17 779</b>	<b>17 611</b>	<b>5 061</b>	<b>13 356</b>

L'impact des actifs et passifs financiers de la Société sur le compte de résultat au 30 juin 2023 sont les suivants :

(montants en milliers d'euros)	30/06/2022		30/06/2023	
	Intérêts	Variation de juste valeur	Intérêts	Variation de juste valeur
<b>Passifs</b>				
Dérivés passifs	-	1 262		6
Passifs évalués à la juste valeur : emprunts obligataires convertibles	-	1 028		(589)
Passifs évalués au coût amorti : emprunts obligataires convertibles et non convertibles	(1 004)	-	(724)	
Passifs évalués au coût amorti : avances	(15)	-	(31)	

**Note 6 : Capital**

	31/12/2022	30/06/2023
Capital (en milliers d'euros)	47 660	4 268
Nombre d'actions ordinaires émises	238 297 642	426 770 699
Valeur nominale (en euros)	0,20€	0,01€

Au cours du semestre clos le 30 juin 2023 :

- 124 obligations détenues par Atlas Capital ont été converties en actions nouvelles générant l'émission de 83 170 323 actions, représentant une augmentation de capital de 14 724 milliers d'euros et une prime d'émission de (10 717) milliers d'euros (sur la base de la juste valeur des actions émises à la date de conversion).
- À la suite de l'exercice des bons de souscription au cours de la période, le capital social a été augmenté de 101 euros par l'émission de 5 963 actions nouvelles, avec une prime d'émission d'un montant total de 417 euros.
- Le Conseil d'Administration du 17 avril 2023 a décidé d'une réduction de capital motivée par des pertes d'un montant total de 59,2 millions d'euros par réduction de la valeur nominale de l'action de 0,20€ à 0,01€, par imputation sur le report à nouveau.
- Le 11 mai 2023 la Société a réalisé une augmentation de capital un montant net de 1 963 milliers d'euros, (dont 339 milliers d'euros de frais d'augmentation de capital) par l'émission de 103 717 811 actions nouvelles ordinaires d'un montant nominal de 0,01 euro. Cette augmentation représente une augmentation de capital de 1 037 milliers d'euros et une prime d'émission de 926 milliers d'euros.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale du 17 avril 2023 a décidé d'augmenter le compte « prime d'émission » d'un montant de 19 748 milliers d'euros, par contrepartie du compte « report à nouveau ».

**Note 7 : Bons de souscriptions d'actions, bons de souscriptions d'actions de parts de créateurs d'entreprise et attribution d'actions gratuites****Bons de souscription d'actions investisseurs (« BSA investisseurs »)**

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation				30/06/2023	Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites
		31/12/2022	Attribués	Exercés	Caducs		
BSA <sub>2020</sub>	07/04/2020	2 469 969	-	(6 021)	-	2 463 948	2 463 948
<b>Total</b>		<b>2 469 969</b>	-	<b>(6 021)</b>	-	<b>2 463 948</b>	<b>2 463 948</b>

En avril 2020, la Société a décidé la réalisation d'une offre au public de BSA. L'objectif principal de l'opération est d'associer les investisseurs au programme COVA et au développement futur de la Société. A l'issue de l'opération, 7 475 708 BSA ont été émis après exercice complet de la clause d'extension. Le prix de souscription a été de 0,06 euro par BSA. Les BSA sont exerçables sur une période de 5 ans à compter du 30 avril 2020 au prix d'exercice de 0,27 euro par action nouvelle. Chaque BSA donnera droit à son titulaire le droit de souscrire à une nouvelle action ordinaire de la Société.

**Bons de souscription d'actions (« BSA »)**

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans			Hypothèses retenues		Valorisation totale IFRS2 initiale (Black & Scholes) (en milliers d'euros)
		Nombre total de bons attribués	Date de maturité	Prix d'exercice	Volatilité	Taux sans risque	
BSA <sub>2021</sub>	17/06/2022	398 476	17/06/2028	0,097 €	63%	0,62%	17
BSA <sub>2022</sub>	14/04/2023	927 333	14/04/2029	0,054 €	74%	2,79%	12

Le 14 avril 2023, la Société a attribué 927 333 BSA<sub>2022</sub> donnant droit à la souscription d'une action ordinaire nouvelle d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 euro). Le prix d'émission est de 0,0027 euro et le prix d'exercice de 0,0544 euro. La période d'exercice BSA<sub>2022</sub> se divise en 3 tranches: 1/3 des BSA sont exerçables immédiatement, 1/3 des BSA sont exerçables 1 an après la date d'attribution et 1/3 des BSA sont exerçables 2 ans après la date d'attribution. Aucune condition de présence n'est attachée aux BSA<sub>2022</sub>.

L'évolution du nombre de bons en circulation au 30 juin 2023 s'analyse comme suit :

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation					Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites
		31/12/2022	Attribués	Exercés	Caducs	30/06/2023	
BSA <sub>2021</sub>	17/06/2022	398 476	-	-	-	398 476	398 476
BSA <sub>2022</sub>	14/04/2023		927 223	-	-	927 233	927 223
<b>Total</b>		<b>398 476</b>	<b>927 223</b>	-	-	<b>1 325 699</b>	<b>1 325 699</b>

**Bons de souscription d'actions rattachés au contrat Kreos**

Voir Note 8.2.2 Emprunt obligataire convertible et non-convertible KREOS 2021

**Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE »)**

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans				Hypothèses retenues		Valorisation totale IFRS2 initiale (Black & Scholes) (en milliers d'euros)
		Nombre total de bons attribués	Date de maturité	Terme attendu	Prix d'exercice	Volatilité	Taux sans risque	
BSPCE <sub>2019-1</sub>	03/04/2020	1 333 333	03/04/2026	2 ans	0,27 €	48,36%	-0,62%	674
BSPCE <sub>2019-2</sub>	03/04/2020	666 667	03/04/2026	4 ans	0,27 €	53,32%	-0,56%	356
BSPCE <sub>2020-1</sub>	22/12/2020	999 393	22/12/2026	2 ans	0,47 €	57,80%	-0,77%	508
BSPCE <sub>2020-2</sub>	22/12/2020	499 696	22/12/2026	4 ans	0,47 €	57,91%	-0,77%	284
BSPCE <sub>2021-1</sub>	15/09/2021	2 919 415	15/09/2027	1 an	0,73 €	79,11%	-0,73%	677
BSPCE <sub>2021-2</sub>	15/09/2021	1 459 707	15/09/2027	2 ans	0,73 €	106,04%	-0,75%	595

L'évolution du nombre de BSPCE en circulation au 30 juin 2023 s'analyse comme suit :

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation					Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites
		31/12/2022	Attribués	Exercés	Caducs	30/06/2023	
BSPCE <sub>2019-1</sub>	03/04/2020	831 298	-	-	(76 469)	754 828	754 828
BSPCE <sub>2019-2</sub>	03/04/2020	590 542	-	-	(38 235)	552 007	552 007
BSPCE <sub>2020-1</sub>	22/12/2020	640 803	-	-	(155 809)	484 993	484 993
BSPCE <sub>2020-2</sub>	22/12/2020	353 643	-	-	(77 905)	275 738	275 738
BSPCE <sub>2021-1</sub>	15/09/2021	2 581 393	-	-	(591 387)	1 990 007	1 990 007
BSPCE <sub>2021-2</sub>	15/09/2021	1 290 697	-	-	(295 693)	995 003	995 003
<b>Total</b>		<b>6 288 073</b>	-	-	<b>(1 238 498)</b>	<b>5 052 576</b>	<b>5 052 576</b>

## Attribution gratuite d'actions (« AGA »)

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans			Hypothèses retenues		
		Nombre total d'actions gratuites attribuées	Date de maturité	Prix d'exercice	Volatilité	Taux sans risque	Valorisation totale IFRS2 initiale (Black& Scholes) (en milliers d'euros)
AGA <sub>2021-2</sub>	25/04/2021	1 591 334	N/A	N/A	N/A	N/A	271
AGA <sub>2022</sub>	14/04/2023	18 904 158	N/A	N/A	N/A	N/A	775
<b>Total</b>		<b>20 495 492</b>					<b>1 046</b>

L'évolution du nombre d'AGA en cours d'acquisition au 30 juin 2023 s'analyse comme suit :

Type	Date d'attribution	Nombre d'actions gratuites en cours d'acquisition					Nombre maximum d'actions pouvant être acquises
		31/12/2022	Attribués	Acquis	Caducs	30/06/2023	
AGA <sub>2021-2</sub>	25/04/2021	1 591 334	-	(1 591 334)	-	-	-
AGA <sub>2022</sub>	14/04/2023	-	18 904 158	-	-	18 904 158	18 904 158
<b>Total</b>		<b>1 591 334</b>	<b>18 904 158</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>18 904 158</b>	<b>18 904 158</b>

Le 14 avril 2023, la Société a attribué 18 904 158 AGA<sub>2022</sub> permettant aux bénéficiaires de recevoir gratuitement une action ordinaire de la Société. Les AGA<sub>2022</sub> sont soumises à une condition de présence d'un an puis à un an de période de conservation.

## Charges liées aux paiements fondés sur des actions comptabilisées aux 30 juin 2022 et 30 juin 2023

en milliers d'euros	30/06/2022				30/06/2023			
	Coût probabilisé du plan à date	Charge cumulée à l'ouverture	Charge de la période	Charge cumulée à date	Coût probabilisé du plan à date	Charge cumulée à l'ouverture	Charge de la période	Charge cumulée à date
BSA <sub>2021</sub>	17	-	17	17	17	17	-	17
BSA <sub>2022</sub>	-	-	-	-	12	-	12	12
BSPCE <sub>2019--1</sub>	646	572	74	646	646	646	-	646
BSPCE <sub>2019-2</sub>	297	111	56	166	293	209	28	237
BSPCE <sub>2020-1</sub>	433	341	50	390	438	438	-	438
BSPCE <sub>2020-2</sub>	197	43	32	75	165	101	2	104
BSPCE <sub>2021-1</sub>	639	431	145	576	640	640	-	640
BSPCE <sub>2021-2</sub>	503	77	121	198	401	328	31	359
AGA <sub>2020</sub>	2 301	1 184	565	1 749	2 301	2 301	-	2 301
AGA <sub>2021-1</sub>	4 907	1 447	2 425	3 872	4 907	4 907	-	4 907
AGA <sub>2021-2</sub>	271	-	49	49	271	186	86	271
AGA <sub>2022</sub>	-	-	-	-	775	-	163	163
<b>Total</b>	<b>10 211</b>	<b>4 206</b>	<b>3 533</b>	<b>7 739</b>	<b>10 865</b>	<b>9 772</b>	<b>322</b>	<b>10 094</b>

## Note 8 : Emprunts et dettes financières

(montants en milliers d'euros)	31/12/2022	30/06/2023
Avances remboursables	664	559
Emprunts obligataires non convertibles	1 721	1 122
Emprunts obligataires convertibles	1 792	1 877
Dettes sur obligations locatives non courantes	190	163
<b>Dettes financières non courantes</b>	<b>4 367</b>	<b>3 721</b>
Dérivés passifs non courants	-	-
(montants en milliers d'euros)	31/12/2022	30/06/2023
Avances remboursables	418	371
Emprunts obligataires non convertibles	1 017	1 131
Emprunts obligataires convertibles	6 462	5 054
Dette relative au préfinancement d'une partie des créances de CIR	2 035	2 314
Dettes sur obligations locatives courantes	280	170
Intérêts courus à payer	-	66
<b>Dettes financières courantes</b>	<b>10 213</b>	<b>9 104</b>
Dérivés passifs courants	13	7

## Ventilation des dettes financières au 30 juin 2023 par échéances, en valeur de bilan

(montants en milliers d'euros)	30/06/2023	Non courant		
		Courant < 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Avances remboursables	929	371	559	-
Emprunts obligataires non convertibles	2 253	1 131	1 122	-
Emprunts obligataires convertibles	6 931	5 054	1 877	-
Dettes sur obligations locatives	333	170	163	-
Dette relative au préfinancement d'une partie des créances de CIR	2 314	2 314	-	-
Intérêts courus à payer	66	66	-	-
<b>Total dettes financières</b>	<b>12 825</b>	<b>9 104</b>	<b>3 721</b>	<b>-</b>
<b>Dérivés passifs</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## 8.1 Avances remboursables

(montants en milliers d'euros)	BPI - BIO 101	AFM - Téléthon	BPI - BIO 201	Total
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>324</b>	<b>385</b>	<b>373</b>	<b>1 083</b>
(+) Encaissement	-	-	-	-
(-) Remboursement	(165)	-	-	(165)
Subventions	-	-	-	-
Charges financières	6	4	3	13
Autres	-	(2)	-	(2)
<b>Au 30 juin 2023</b>	<b>165</b>	<b>387</b>	<b>377</b>	<b>929</b>

### Ventilation des avances remboursables par échéance en valeur de remboursement

(en milliers d'euros)	BPI - BIO 101	AFM - Téléthon	BPI - BIO 201	Total
<b>Au 30 juin 2023</b>	<b>165</b>	<b>387</b>	<b>377</b>	<b>929</b>
Part à moins d'un an	165	193	14	373
Part d'un an à 5 ans	-	193	363	556
Part à plus de 5 ans	-	-	-	-

## 8.2 Emprunts obligataires

### 8.2.1 Emprunt obligataire convertible ATLAS – Contrat Atlas 2021

(montants en milliers d'euros)	ATLAS ORNANE 2021
<b>Au 31 décembre 2022 – Emprunt obligataire convertible</b>	<b>6 462</b>
(+) Encaissement net <sup>(1)</sup>	2 000
(+) Variation de la juste valeur de la dette	595
(-) Conversion	(4 003)
<b>Au 30 juin 2023 – Emprunt obligataire convertible</b>	<b>5 054</b>

En juin 2021, la Société a mis en place un financement obligataire convertible d'un montant maximum de 32 millions d'euros avec Atlas Special Opportunities LLC (le « Contrat Atlas 2021 »). Ce contrat, d'une durée de trois ans, prévoit l'émission d'un maximum de 1 280 obligations avec option d'échange en numéraire et/ou de conversion en actions nouvelles ou existantes (ORNANE) en huit tranches successives de 4 millions d'euros chacune.

Le contrat impose certaines restrictions opérationnelles et financières. Ces engagements peuvent limiter la capacité de la société mère ainsi que ses filiales, dans certaines circonstances, à, entre autres contracter un endettement supplémentaire, créer ou encourir des privilèges, vendre ou transférer des actifs et verser des



dividendes. Au 30 juin 2023, ces covenants sont respectés. Le contrat contient également certaines clauses restrictives habituelles et des cas de défaut, y compris en cas de changement de contrôle.

Les ORNANE ont une valeur nominale 25 milliers d'euros et sont émises au prix de souscription égal à 96% de la valeur nominale. Elles ne portent pas d'intérêt et ont une maturité de 24 mois à compter de leur émission.

Le porteur a la possibilité de demander la conversion des ORNANE à tout moment pendant la période de maturité, et à cette occasion la Société a la possibilité de rembourser les ORNANE en numéraire. En cas de remboursement en numéraire, le montant remboursé sera limité à 110% du principal. A l'issue de la période de maturité, et dans le cas où les ORNANE n'auraient été ni converties ni remboursées, le porteur aura l'obligation de convertir les ORNANE.

Le porteur aura la possibilité de demander la conversion des ORNANE à tout moment selon la parité de conversion déterminée par la formule suivante :  $N = CA / CP$ , où

- « N » est le nombre d'actions résultant de la conversion,
- « CA » est la valeur nominale des ORNANE (soit 25 milliers d'euros),
- « CP » est le prix de conversion (soit 100% de la Période de Tarification VWAP pendant la Période de Tarification de 10 jours de bourse précédant la réception de l'Avis de Conversion).

Au jour de la demande de conversion, la Société aura la possibilité de rembourser les ORNANE en numéraire selon la formule suivante :  $V = CA / CP \times CPr$ , où

- « V » est le montant à rembourser au porteur.
- « CPr » est le prix révisé.

Le prix révisé est le prix le plus bas entre (i) le prix moyen pondéré par les volumes sur les 10 jours de bourse précédant la date à laquelle la conversion est demandée et (ii)  $P \times 1,10$ .

#### Traitement Comptable

La Société a déterminé qu'elle ne pouvait pas estimer de manière fiable séparément la juste valeur de l'option de conversion intégrée dans les obligations convertibles et a donc conclu que l'ensemble du contrat hybride devait être évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat jusqu'au règlement. La juste valeur est évaluée à l'aide d'un modèle d'évaluation binomial. La maturité attendue des obligations étant courte, la perte à la date d'émission (« Day one loss ») (incluant la prime de remboursement et/ou la prime d'émission) est immédiatement comptabilisée en résultat.

Sur le premier semestre 2023, la Société a émis 80 ORNANE (deuxième moitié de la troisième tranche) pour un montant total de 2 millions d'euros. Des primes d'émission ont été payées pour 80 milliers d'euros et des frais de transaction pour 30 milliers d'euros. Par ailleurs, l'ensemble de la tranche 1 soit 160 ORNANE ainsi que 136 ORNANE de la Tranche 2 ont été converties.

Le tableau ci-dessous résume les principales données pour évaluer la juste valeur des obligations convertibles :

Option de conversion	Tranche 2		Tranche 3	
	A l'émission (28/06/2022)	30/06/2023	A l'émission (28/10/2022)	30/06/2023
ATLAS 2021				
Nombre d'obligations en circulation	160	24	160	160
Cours action	0,10 €	0,02 €	0,04 €	0,02 €
Volatilité	70,00%	85,00%	70,00%	85,00%
Taux sans risque	1,82%	3,78%	2,81%	3,88%
<b>Valeur de l'emprunt obligataire (en milliers d'euros)</b>	<b>3 840</b>	<b>659</b>	<b>3 840</b>	<b>4 394</b>

**8.2.2 Emprunt obligataire convertible et non-convertible KREOS 2021**

(montants en milliers d'euros)	KREOS contrat 2021 Obligations non convertibles	KREOS contrat 2021 Obligations convertibles	Emprunt KREOS Contrat dérivé	KREOS 2021 rachat de garantie 2018	KREOS 2021 day one gain	Total
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>2 687</b>	<b>1 792</b>	<b>13</b>	<b>(48)</b>	<b>53</b>	<b>4 497</b>
(+) Variation de juste valeur de la dette <sup>(1)</sup>	-	-	(6)	-	-	(6)
(+/-) Impact du coût amorti	149	85	-	-	(19)	215
(-) Remboursement	(615)	-	-	-	-	(615)
<b>Au 30 juin 2023</b>	<b>2 219</b>	<b>1 876</b>	<b>7</b>	<b>(48)</b>	<b>33</b>	<b>4 089</b>

<sup>(1)</sup> Diminution de la valeur par option de 0,00584 € au 31 décembre 2022 à 0,00327 € au 30 juin 2023

Le 19 novembre 2021, la Société a signé un nouveau contrat de prêt à risque (« venture loan agreement ») et un contrat d'émission d'obligations qui pourraient fournir jusqu'à 10 millions d'euros de financement à la Société par l'émission par la Société à Kreos d'obligations non convertibles pour 7,75 millions d'euros (obligations ordinaires) et des obligations convertibles de 2,25 millions d'euros, plus l'émission de bons attachés à la première tranche.

Le contrat de prêt comprenant quatre tranches a été tiré partiellement par la Société au cours de l'exercice 2021 pour un montant total de 6,2 millions d'euros.

Les obligations non convertibles portent intérêt au taux annuel de 10% et sont remboursées en espèces en 36 versements mensuels depuis le 1<sup>er</sup> avril 2022.

Les obligations convertibles portent intérêt au taux annuel de 9,5%. La Société les remboursera pour leur montant en principal au plus tard le 31 mars 2025, sauf si elles sont converties auparavant en actions, au gré de Kreos Capital, à un prix de conversion fixe de 0,648 €.

La Société a par ailleurs émis au profit de Kreos Capital 2 218 293 BSA donnant le droit de souscrire à des actions ordinaires nouvelles de la Société, à raison d'une action pour un BSA. Les BSA peuvent être exercés sur une période de 7 ans après leur émission. Le prix d'exercice des BSA a été fixé à 0,56 €. Si en cas d'exercice des BSA le cours de bourse (VWAP) de l'action Biophytis à la date d'exercice est inférieur au prix d'exercice, Kreos recevra de la Société un paiement en numéraire déterminé selon une formule tenant compte de la différence entre ces deux prix.

Le contrat de prêt prévoit le nantissement au bénéfice de Kreos du fonds de commerce de la Société, des soldes des comptes bancaires ainsi que des droits de propriété intellectuelle. Il impose également certaines restrictions opérationnelles et financières. Ces engagements peuvent limiter la capacité de la société et de ses filiales, dans certaines circonstances, à, entre autres contracter un endettement supplémentaire, vendre ou transférer des actifs et verser des dividendes. Ce contrat contient également certaines clauses restrictives habituelles et des cas de défaut, y compris en cas de changement de contrôle.

Traitement comptable du financement hybride

L'analyse des caractéristiques du contrat hybride selon les critères IFRS9 et IAS32 a conduit à la nécessité de comptabiliser les options de conversion, ainsi que les BSA, comme des instruments dérivés séparés du contrat hôte (pas de composante capitaux propres dans la mesure où ces options ne conduisent pas en toute circonstance à livrer un nombre d'actions fixes, pour un prix fixe).

Le montant de trésorerie de 5,5 millions d'euros, reçu le 19 novembre 2021 (hors frais de transaction) correspondant à l'estimation de la juste valeur des instruments mis en place en date de tirage des fonds : des composantes dettes financières au titre des tranches A et B pour 4,3 millions d'euros (convertibles et non convertibles), des instruments dérivés passifs au titre des primes reçues sur les options vendues pour 1,2 millions d'euros (464 milliers d'euros au titre des options de conversion et 710 milliers d'euros au titre des BSA émis), et une compensation financière de 48 milliers d'euros au titre des BSA 2018 rachetés par la Société à KREOS.

Concernant la tranche (C) de l'emprunt obligataire ordinaire émis en décembre 2021 pour 677 milliers d'euros (hors frais de transaction), les conditions de tirage ayant été remplies hors du cadre du contrat, la société a analysé le tirage de la tranche (C) dans le cadre d'un nouveau contrat de prêt, avec Kreos Capital VI UK. A ce titre, la tranche (C) est comptabilisée pour sa juste valeur au bilan, estimée sur la base du taux de financement déduit du financement Kreos VI. La valeur d'entrée du passif de la Tranche C conduit à comptabiliser un « day one gain » de 98 milliers d'euros. Compte tenu de la nature non observable du taux du marché, le « day one gain » est reporté au bilan de la Société et comptabilisé en passifs financiers.

Conformément à IAS 32, la valeur de rachat des BSA 2018 a été comptabilisée pour 48 milliers d'euros en réduction des capitaux propres, en cohérence avec le traitement appliqué aux BSA émis en 2018. Les composantes dettes financières sont comptabilisées selon les principes du coût amorti, sur la base d'un taux d'intérêt effectif moyen de 26,37% pour les tranches non convertibles, et de 22,85% pour les tranches convertibles. Les instruments dérivés sont valorisés à leur Juste Valeur au bilan, en contrepartie du compte de résultat : modèle de valorisation par implémentation binomial ou EDP pour les obligations convertibles, et modèle de valorisation Black & Scholes pour les BSA.

Le tableau ci-dessous résume la valorisation du dérivé au 30 juin 2023 :

Juste valeur du dérivé passif KREOS 2021	A l'émission (19/11/2021)	31/12/2022	30/06/2023
Nombre d'obligations en circulation	2 250 000	2 250 000	2 250 000
Nombre d'actions pouvant être souscrites	2 250 000	2 250 000	2 250 000
Prix de l'action	0,451 €	0,046 €	0,021 €
Prix d'exercice	0,648 €	0,648 €	0,648 €
Volatilité sur 12 mois	85%	65%	85%
Taux sans risque	-%	3,39%	3,9%
Différentiel de crédit (« credit spread »)	23,14%	23,14%	23,14%
<b>Juste valeur de l'instrument dérivé (en milliers d'euros)</b>	<b>(464)</b>	-	-
<b>Variation de la juste valeur du dérivé passif au cours de la période (en milliers d'euros)</b>		<b>536</b>	-

Le tableau ci-dessous résume le traitement comptable des dérivés :

BSA – KREOS 2021 Instruments dérivés	A l'émission (19/11/2021)	31/12/2022	30/06/2023
Nombre de BSA en circulation	2 218 293	2 218 293	2 218 293
Prix d'exercice par action	0,56 €	0,56 €	0,56 €
Maturité	7 ans	5,88 ans	5,38 ans
Volatilité	85%	65%	85%
Taux sans risque	-%	3,24%	3,9%
<b>Juste Valeur des BSA 2021 émis au profit de KREOS (en milliers d'euros)</b>	<b>(710)</b>	<b>(13)</b>	<b>(7)</b>
<b>Variation de la juste Valeur de l'instrument dérivé (en milliers d'euros)</b>		<b>775</b>	<b>6</b>

## Note 9 : Engagements envers le personnel

Les engagements envers le personnel sont constitués de la provision pour indemnités de fin de carrière. Dans le cadre de l'estimation de cette provision, il n'y a pas eu de changements significatifs dans les hypothèses utilisées par rapport à celles présentées dans la note 13 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

## Note 10 : Autres passifs courants

### 10.1 Dettes fournisseurs

(montants en milliers d'euros)	31/12/2022	30/06/2023
Fournisseurs recherche et développement	5 250	2 237
Fournisseurs frais généraux	1 690	1 473
<b>Total dettes fournisseurs</b>	<b>6 940</b>	<b>3 710</b>

La variation du poste fournisseur est cohérente avec la diminution des dépenses de R&D, et lien notamment avec la finalisation des études cliniques dans le cadre des programmes COVA et SARA sur le deuxième semestre 2022.

### 10.2 Dettes fiscales et sociales

(montants en milliers d'euros)	31/12/2022	30/06/2023
Personnel et comptes rattachés	855	440
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	831	399
Autres impôts, taxes et versements assimilés	94	65
<b>Total dettes fiscales et sociales</b>	<b>1 780</b>	<b>904</b>

La diminution des dettes sociales est liée à la baisse de la provision pour primes sur objectifs eu égard à la période considérée ainsi qu'à la diminution de la contribution patronale relative aux actions gratuites attribuées par la Société et acquises par les bénéficiaires.

## Note 11 : Charges opérationnelles par fonction

### 11.1 Frais de recherche et développement

(montants en milliers d'euros)	30/06/2022	30/06/2023
Charges de personnel	(2 950)	(1 443)
Autres achats et charges externes	(6 435)	(3 099)
Divers	(99)	(143)
<b>Frais de recherche et développement</b>	<b>(9 485)</b>	<b>(4 685)</b>
Crédit d'impôt recherche	2 614	922
Subventions	4	-
<b>Subventions</b>	<b>2 618</b>	<b>-</b>
<b>Frais de recherche et développement, nets</b>	<b>(6 867)</b>	<b>(3 763)</b>

## 11.2 Frais généraux et administratifs

(montants en milliers d'euros)	30/06/2022	30/06/2023
Charges de personnel	(2 682)	(962)
Autres achats et charges externes	(2 235)	(1 685)
Divers	(136)	(114)
<b>Frais généraux et administratifs, nets</b>	<b>(5 053)</b>	<b>(2 761)</b>

Les frais de personnel totaux s'établissent à 2 406 milliers d'euros au 30 juin 2023 contre 5 633 milliers d'euros au 30 Juin 2022. Cette forte diminution provient essentiellement des charges relatives aux paiements fondés sur des actions qui se montent à 322 milliers d'euros en 2023 contre 3 533 milliers d'euros en 2022 (cf. Note 7). L'effectif moyen de la Société est stable et totalise 26 personnes au premier trimestre 2023 contre 24 personnes au premier trimestre 2022.

Les charges externes diminuent fortement, notamment au niveau des activités de R&D. Cette variation s'explique par la finalisation des essais cliniques des programmes COVA et SARA au deuxième semestre 2022. Des frais résiduels liés au développement clinique ont été comptabilisé en 2023, toutefois l'essentiel des dépenses de R&D sur le semestre a concerné divers travaux précliniques sur les différents programmes de la Société et des relatives à la production de BIO101.

## Note 12 : Produits et charges financiers nets

(montants en milliers d'euros)	30/06/2022	30/06/2023
Intérêts financiers et coût amorti des emprunts obligataires <sup>(1)</sup>	(1 004)	(724)
Variation de la juste valeur des emprunts obligataires <sup>(1)</sup>	1 028	(589)
Dotation aux provisions pour risques dans le cadre du litige Negma	(75)	-
Autres charges financières	(33)	(36)
Frais de mise en place emprunt obligataire	(380)	-
Autres produits financiers	(14)	143
(Pertes) et gains de change	-	(34)
<b>Total produits et charges financiers</b>	<b>(478)</b>	<b>(1 241)</b>

<sup>(1)</sup> cf. Note 8.2 "Emprunts obligataires"

## Note 13 : Résultat par action

	30/06/2022	30/06/2023
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux ordinaire	<b>(12 398)</b>	<b>(7 764)</b>
Nombre de titres émis	238 297 642	426 770 699
Nombre de titres d'autocontrôle	54 310	19 129
<b>Nombre de titres en circulation (hors autocontrôle)</b>	<b>238 243 332</b>	<b>426 751 570</b>
Bons de souscription d'action	3 795 678	3 789 647
Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise	6 288 076	5 052 576
Actions issues de la conversion des obligations convertibles	288 472 222	198 214 189
Actions gratuites	-	18 904 159
<b>Nombre de titres émis et potentiels (hors autocontrôle)</b>	<b>536 799 308</b>	<b>653 397 309</b>
Nombre moyen pondéré de titres en circulation (hors autocontrôle)	147 803 141	327 549 006

<b>Résultat net par action en euros</b>	<b>-0,08</b>	<b>-0,02</b>
Titres potentiels dilutifs résultant de l'exercice de bons de souscription de la conversion d'obligations ou de l'acquisition d'actions gratuites	286 325 709	214 421 435
Nombre moyen pondéré de titres en circulation et potentiels (hors autocontrôle)	434 128 850	541 970 441
<b>Résultat net dilué par action en euros (*)</b>	<b>(0,08)</b>	<b>(0,02)</b>

(\*) L'impact de la dilution n'est pas présenté au titre de 2022 et 2023 car relatif en raison d'un résultat négatif.

#### Note 14 : Parties liées

---

Aucune nouvelle transaction significative n'a été conclue avec les parties liées de la Société au cours des six premiers mois de de l'exercice 2023.

#### Note 15 : Engagements hors bilan

---

Les engagements hors bilan n'ont pas changé de façon significative depuis le 31 décembre 2022.

#### Note 16 : Evènements post clôture

---

Il n'y a pas eu d'événement après le 30 juin 2023 susceptible d'avoir un impact sur les états financiers.

#### **4. RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES ETABLIS SELON LES NORMES IFRS TELLES QU'ADOPTÉES DANS L'UNION EUROPEENNE**

---

## **Biophytis S.A.**

Période du 1er janvier 2023 au 30 juin 2023

Au Président Directeur Général,

En notre qualité de commissaires aux comptes de Biophytis S.A. et en réponse à votre demande, nous avons effectué un examen limité des comptes consolidés semestriels résumés de celle-ci relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes consolidés semestriels résumés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes consolidés semestriels résumés pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés semestriels résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.2 « Continuité d'exploitation » de l'annexe qui expose les hypothèses sous-tendant l'application du principe de continuité d'exploitation.

Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Neuilly-Sur-Seine et Paris La Défense, le 27 septembre 2023

Les commissaires aux comptes

**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton**  
**International**

**KPMG Audit**

Olivier Bochet

Associé

Cédric Adens

Associé